

Commune de BOOTZHEIM

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2020

Sous la présidence de M. BLANCKAERT Georges, Maire.

Date de convocation : 13.01.2020
Nmb de membres élus : 15
Nmb de conseillers en fonction : 13
Nmb de conseillers présents : 12
Nmb de procuration : 01

Etaient présents :

Mmes **KLEINDIENST** Catherine, **GIDEMANN** Caroline, **DOUCHE** Angélique, **WURTH** Sophie et MM. **ROHMER** Clément, **FAHRNER** Dominique, **HEMRIT** Brice, **GEIMER** Martial, **RIEGERT** Olivier, **MATHIS** Benoît, **LEIBOLT** Alexandre

Etaient absents excusés : Mme **LUSTENBERGER** Aude

Procurations :

- Mme **LUSTENBERGER** Aude a donné procuration à M. **ROHMER** Clément

Secrétaire de séance :
M. **HEMRIT** Brice

Ordre du jour :

1. **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25.11.2019**
2. **Programme de voirie pluriannuel**
 - ⇒ Révision marché M.O.
 - ⇒ Point sur les subventions et participations
3. **Salle Polyvalente : étanchéité toiture**
4. **Centre de Gestion du Bas-Rhin : assurance statutaire 2020-2023**
5. **Ouverture de crédits d'investissement**
6. **Divers et informations**

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25.11.2019

M. le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Une remarque est formulée quant au point 4. Il y a lieu de préciser que M. Brice HEMRIT était présent lors de la visite de l'huissier du 21.11.2019 en présence de M. FAHRNER et de l'entreprise SCHOENENBERGER.

Après délibération, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25.11.2019 est **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**.

2. PROGRAMME DE VOIRIE PLURIANNUEL

A. Révision du marché de Maître d'Œuvre

Le maître d'œuvre, CAD, a fait parvenir en mairie un avenant relatif aux travaux supplémentaires réalisés dans la rue des Vosges concernant plus particulièrement les travaux d'éclairage public et réseaux comprenant la coordination avec les différents concessionnaires.

Comme convenu lors de la séance du 25.11.2019, un courrier sera adressé au Maître d'œuvre. En date du 08.01.2020, celui-ci nous a adressé sa réponse. Il précise que 805 € HT représente 11 heures de travail. Il y fait état des prestations réalisées en sus du marché initial et précise en conclusion que nous avons bénéficié d'un rabais substantiel de 30 à 40 %. En l'état, il ne peut pas faire de geste supplémentaire.

Le montant de l'avenant correspond à 966 € TTC (805 € HT).

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** l'avenant du maître d'œuvre CAD pour un montant de 805 € HT ;
- **CHARGE** M. le Maire de procéder au mandatement de cette dépense.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

B. Point sur les subventions et participations

La subvention du Département du Bas-Rhin au titre de la dotation communale a été versée pour un montant de 87 331.18 €. De même, la part CCRM a été versée à hauteur de 30 516 €. Enfin, une part des travaux sera prise en charge directement par la CCRM pour la réalisation de l'aménagement de la rue des Vosges.

Les travaux d'enfouissement des réseaux sont en cours conformément aux délibérations précédentes.

Concernant le matériel d'éclairage public pour la rue des Vosges, la société est en attente de livraison des mats.

3. SALLE POLYVALENTE : ETANCHEITE TOITURE

L'entreprise SCHOENENBERGER a achevé les travaux de réfection de la toiture haute. Le chantier sera nettoyé au cours de la semaine et la réception des travaux aura lieu le vendredi 24 janvier 2020 à 8h sur site en présence de l'entreprise et des représentants de la commune.

Il a été relevé que la qualité de la pose de la toiture basse était bien mieux réalisée que celle de la toiture haute. Il conviendra de sensibiliser l'agent communal à ce qu'il évacue en automne, les feuilles mortes qui pourraient s'accumuler et empêcher l'évacuation des eaux de pluies.

Suite à la rénovation de la toiture, dus aux travaux initiaux bâclés par l'entreprise TPN et la réception du chantier signé par l'architecte, une action devra être engagée auprès de l'ordre des architectes suite au mauvais suivi de ce chantier.

Le solde des travaux sera demandé à l'issu des formalités de réception. Le versement des Certificats d'Economies d'Energies sera demandé dans le même temps.

Une action auprès de l'ordre des architectes pour le mauvais suivi du chantier est en cours.

4. CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN : ASSURANCE STATUTAIRE 2020-2023

En vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de Gestion a communiqué à la Commune la concernant.

Il est proposé d'accepter la proposition suivante :

Assureur : ALLIANZ VIE

Courtier : Gras Savoye

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2020).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Garanties : CNRACL et IRCANTEC

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

- **Risques garantis** : Décès, Accident de service et maladie contractée en service, Longue maladie et maladie longue durée, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique, Mise en disponibilité d'office pour maladie, Infirmité de guerre, Allocation d'invalidité temporaire.
- **Conditions** : 4,55% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

- **Risques garantis** : Accident du travail et maladie professionnelle, Grave maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.
- **Conditions** : 1.45% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du centre de gestion au titre de la réalisation de la présente mission facultative fixée par le conseil d'administration du Centre de gestion à 3% du montant de la cotisation.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat ALLIANZ VIE par le courtier Gras Savoye ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions en résultant.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

5. OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Afin de pouvoir procéder au règlement de factures d'investissement avant le vote du budget 2020, Monsieur le Maire demande la possibilité d'user de la prérogative d'ouverture des crédits d'investissement.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget 2019, et plus particulièrement sa section d'investissement,

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement sans attendre l'adoption du budget primitif 2020,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement d'emprunt, soit :
 $(700\ 000 - 160\ 295.44) / 4 = 134\ 926.14\ €$
- **DECIDE** de porter au chapitre 21 l'intégralité des crédits ouverts,
- **DECIDE** que ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2020.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

6. DIVERS ET INFORMATIONS

A) Elections Municipales 2020 – 15 et 22 mars

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Le bureau de vote se tiendra à la salle polyvalente. Comme à chaque scrutin, il y a lieu d'établir le planning des permanences au bureau de vote.

B) Déclaration d'Intention d'Aliéner

Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée pour des biens situés 5 rue de Mackenheim section 04 parcelles 113 et 115, pour une surface de 3.69 ares par Mme WENDLING Annette pour laquelle la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption.

C) Biodéchets

Concernant le débordement des bornes, le SMICTOM a été contacté. La contenance des bacs à l'intérieur des bornes sera augmentée de 240 à 340 litres. De plus, la société en charge de la collecte effectuera désormais un passage tous les 5 jours au lieu de 7 jours auparavant. Enfin, si la situation de débordement devait perdurer, l'ajout de nouvelles bornes pourrait être envisagé.

D) Recensement de la population

Le recensement de la population est en cours jusqu'au 15.02.2020.

E) Prochaine séance du CM

La prochaine et dernière séance de cette mandature devrait se tenir le 02.03.2020, en tout état de cause, dans la semaine 10. La commission de finances sera réunie au préalable, soit le lundi 24 février. En effet, pour permettre une bonne gestion à tous points de vue, les décisions budgétaires seront adoptées avant les prochaines élections.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h10.

Fait à BOOTZHEIM, le 28 janvier 2020

Le Maire, Georges BLANCKAERT



Accusé de réception en préfecture
067-216700567-20200120-2020-01-20-PV-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2020
Date de réception préfecture : 28/01/2020